



Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

DIPROPYLENGLYCOL

Code article : DPG-1

N° CAS : 25265-71-8

N° CE : 246-770-3

N° index REACH An VI : /

N° REACH (Partiel) : 01-2119456811-38-xxxx

IUPAC Name : **1,1'-Oxydipropan-2-ol**

Nom chimique / REACH : **1,1-Oxydi-2-Propanol (famille chimique : glycols)**

Formule moléculaire : **C6 H14 O3**

Poids moléculaire : **134.18 g/mol**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de compositions parfumantes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PCW
45 Boulevard Marcel PAGNOL
Parc Aromagrasse
06130 GRASSE - FRANCE
Tél: +33 (0)4 92 42 35 00
Fax : +33 (0)4 92 42 35 19
Web : www.pcwfrance.com
Email : info@pcwfrance.com

Responsable technique : regulatory@pcwfrance.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence de la société

+33(0) 6 07 85 74 60 (24h/24h)

Service d'information d'urgence Nationaux

INERIS : +33(0) 8 20 20 18 16

Centres Anti poison en France

ORFILA : +33(0) 1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

H000 - Non classifié selon le Règlement CLP 1272/2008/EC

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

H000 - Non classifié selon le Règlement CLP 1272/2008/EC

2.3. Autres dangers

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

PBT : **Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique**

vPvB : **Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable**

COV Suisse - Annexe 1 : **Non listé**

COV basse PV / Inorganique / COV exempté (CARB) : **100%**

CMR (Reg. 1223/2009/CE) : **Non**

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit non réglementé pour le GHS

3.1. Substances

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3.2. Mélanges

Non concerné

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Notes générales : Tenir compte des phrases de risque et de sécurité (section 2)

En cas d'inhalation : Si la victime a des difficultés à respirer, la transporter à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un harnais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de la matière mais est encore consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau (sauf indication contraire au pt 3 de cette FDS). Si la personne est indisposée, cesser de faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Consultez un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau. Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements et les chaussures contaminés avant de les remettre.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si des signes d'irritation apparaissent ou s'il y a des lésions de tissus, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 2

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Dioxyde de carbone, poudre, mousse, liquide spécial. Ne pas inhaler les fumées.

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

Inappropriés : Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

Risques liés aux produits de combustion dangereux et risques associés :

Dégagement de gaz toxiques : Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxyde d'azotes (NO_x), Dioxyde de soufre (SO₂), Cyanures (CN)

Température d'auto-inflammation (°C) : **310**

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

Équipement de protection spécial pour le personnel à la lutte contre l'incendie :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression active.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Contactez immédiatement le personnel d'urgence.

Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel.

Pour les non-secouristes

Garder le personnel non requis éloigné. Tenir à l'écart des flammes nues et de toute autre source potentielle d'allumage. (ex: équipement électrique).

Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de vapeurs.

Pour les secouristes

Employer un équipement de protection approprié. En cas de dispersion, porter des gants appropriés lors de la manipulation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Les déversements doivent être contenus avec du sable ou une poudre inerte. Les déchets doivent ensuite être placés dans un récipient hermétique imperméable.

Pour le nettoyage

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

Les éléments souillés (chiffons, papiers absorbants, filtres,...) doivent être immédiatement trempés dans l'eau. Les déchets doivent ensuite être traités le plus rapidement possible selon la réglementation en vigueur.

Autres informations

Le nettoyage ne doit être effectué que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Voir section 2.2



Mesures destinées à prévenir les incendies :

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières :

Maintenir une ventilation adéquate générale et locale à l'endroit où la substance est manipulée.

Mesures de protection de l'environnement :

Eviter tout contact du produit répandu et tout écoulement dans le sol et les eaux superficielles.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :

Suivre les règles d'hygiène habituelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker les récipients dans des bacs de rétention dans un endroit frais, bien ventilé, sec et à l'abri de la lumière.

Mesures techniques : Refermer les récipients après utilisation.

En cas de transvasement dans un autre contenant, reproduire l'étiquetage.

Matériaux d'emballage : Toujours utiliser le récipient d'origine. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Respecter les règles générales d'incompatibilité au niveau du stockage.

Stockage :

Fût acier, acier inoxydable, conteneurs en plastique et/ou aluminium

Aires de stockage et conteneurs :
Conditions :

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le conteneur hermétiquement fermé dans un endroit sec.

Protection contre l'incendie et
l'explosion :

Tenir à l'écart de la chaleur naturelle ou artificielle et des sources d'ignition. Empêcher la formation d'une charge électrostatique dans la zone d'influence immédiate.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter les équipements de protection adéquats.

Procédures de suivi : Si le produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivant pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

PNEC Eau douce :	0.1 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce :	0.238 mg/kg
PNEC Eau de mer :	0.01 mg/l
PNEC Sédiment marin :	Pas de données
PNEC Sol :	0.0253 mg/kg
VLEP Allemagne :	Oxydipropanol - CAS 25265-71-8 : 67 E mg/m³ (06-2008 - TRGS 900)
VLEP Suisse :	Oxydipropanol - CAS 25265-71-8 : (aérosol inhalant) 200 mg/m³ (8h) / 400 mg/m³ (15mn)
DNEL - Inhalation :	Travailleurs - effets chronique - systémiques 238 mg/m³ Consommateurs - effets chronique - systémiques 70 mg/m³
DNEL - contact peau :	Travailleurs - effets chronique - systémiques 84 mg/kg Consommateurs - effets chronique - systémiques 51 mg/kg
DNEL - Ingestion :	Consommateurs - effet chronique - systémiques 24 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux des particules en suspension à un niveau acceptable. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle :

Équipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Protection non requise- Protection des yeux : Protection non requise.- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Appareil filtrant (anti-poussière ou demi-masque)

Type de filtres

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

Type AX (Marron) : Composés organiques point d'ébullition < 65°C

Type A (Marron) : Composés organiques point d'ébullition > 65°C

Type B (Gris) : gaz et vapeurs inorganiques

Type P (Blanc) : Particules, poussières et aérosols

Protection des mains : Le port de gants imperméable et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

>8 heure/ heures temps avant transpercement : vinyle jetable.

Remarque : L'imperméabilité des gants recommandés ne dépend pas uniquement de sa matière. Aussi d'autres facteurs peuvent avoir une influence sur l'imperméabilité, comme leur épaisseur ou un usage spécifique ou les conditions de températures. Dans tous les cas, des certificats de matière devraient être sélectionnés. Demandez à votre fournisseur, si les gants sont appropriés à cet usage.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz et aux poussières.

Recommandé : Lunettes étanches anti-éclaboussures, lunettes à branche de sécurité avec protection latérales.

Protection de la peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Corps : Recommandé : blouse de laboratoire (sarrau), général.

Type 3 : Etanchéité aux liquides

Type 4 : Etanchéité aux aérosols

Type 6 : Etanchéité limitée aux éclaboussures de liquides

Pieds : Recommandé : néoprène

Tige et semelage résistants et imperméables (Résistance aux hydrocarbures).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Solubilité autres :	Ether, Toluene
Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Inodore
Densité @ 20° C :	[1.020 ; 1.025]
Indice de réfraction à 25°C :	[1.438 ; 1.440]
Point éclair en °C (coupelle fermée) :	138
Point d'ébullition en °C :	233
Pression de vapeur :	0.03 mmHg (à 25°C)
Point de fusion en °C :	> - 40°C
Point de congélation (°C) :	- 60
Viscosité :	1.07 Poise
Indice d'acide :	[0 ; 0.1]
Pureté (%) :	>99.5
Peak #1 (%) :	[(MPG) 0 ; 0.10]
Peak #2 (%) :	[(TPG) 0 ; 0.10]

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

Teneur en eau (KF) % : **[0 ; 0.10]**

Coefficient de partage n-octanol/eau : **-1.2**

Acidité (%) : **< 0.1**

9.2. Autres informations

Solubilité dans l'alcool : **Soluble**

Solubilité dans l'eau : **Complètement en toutes proportions.**

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Eviter les agents oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stables dans les conditions normales.

Durée de conservation : **12 mois, gardé selon les conditions de stockage.**

Stabilité : **Matière stable à température ambiante. Eviter les hautes températures et la lumière solaire.**

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage ou d'une manipulation conforme.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source potentielle de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Incompatibilité avec d'autres matières : Oxydants, réducteurs, acides forts, bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Phototoxicité : **Aucun effet important ou danger critique connu**

Fiche de données de sécurité

Éditée le :	11/04/2023	DIPROPYLENGLYCOL	Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023
Cancérogénicité :	(rat - exposition 105 semaines (5 jours par semaine)) OCDE 453 ou similaire : NOAEL 233 mg/kg bw/jour (valeur expérimentale)		
Mutagénicité in vitro (OECD 471) :	(bactérie S. typhimurium) négatif (valeur expérimentale)		
Mutagénicité in vitro (OECD 476) :	(souris (cellule de lymphome L5178Y)) négatif (valeur expérimentale)		
Mutagénicité in vivo (OECD 474) :	(souris mâle) négatif (valeur expérimentale)		
Reprotoxicité :	Fertilité : (souris - exposition 140 jours) OCDE 416 ou similaire : NOAEL 10100 mg/kg => aucun effet Développement : (lapin - exposition 9 jours) OCDE 414 ou similaire : NOAEL 1200 mg/kg bw/jour => aucun effet		
Toxicité spécifique - exposition unique :	Oral : (rat - exposition 105 semaines - foie) OCDE 453 ou similaire : NOAEL 470 mg/kg bw (valeur expérimentale)		
DL50 orale (rat) :	OCDE 401 ou similaire >5000 mg/kg (valeur expérimentale)		
DL50 Dermale (lapin) :	OCDE 402 ou similaire >5010 mg/kg (valeur expérimentale)		
LC50 Effet par inhalation :	OCDE 403 ou similaire (rat) 2.34 mg/l (valeur expérimentale)		
Sensibilisation de la peau ou respiratoire :	Dermal : (cobaye : 24h/48h/72h) OCDE 406 ou similaire non sensibilisant ; (humain) Patch test - non sensibilisant Respiratoire : pas de données		
Irritation de la peau :	(lapin - 24h/48h/72h) OCDE 404 : non irritant (valeur expérimentale) (humain) Patch test - non irritant		
Dommages/irritation sévère oculaire :	(lapin - 24h/48h/72h) OCDE 405 : non irritant (valeur expérimentale)		

11.2. Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

CL50 Ecotoxicité :	Pas de données
CE50 Ecologie :	Cette substance est censée être facilement biodégradable.
CE50 (Faune aquatique) :	Aiguë : (Daphnia Magna - eau douce, statique - 48h) OCDE 202 ou similaire - EC50 >100 mg/l (valeur expérimentales) Chronique : (Daphnia Sp. - eau douce - 16 jours) ECOSAR ou similaire - ChV 466 mg/l (QSAR)
CE50 (Flore aquatique) :	Seuil toxique : (Desmodesmus Subspicatus - eau douce - 72h) EC50 > 100 mg/l (valeur expérimentales) ; NOEC >100 mg/l (valeur expérimentales)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :	OCDE 301F ou similaire - essai de respirométrie manométrique - 28 jours - 93.40% (valeur expérimentales)
--------------------	---

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

OCDE 306 ou similaire - eau de mer - 64 jours - 23.6% (valeur expérimentale)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (LogPow) : **OCDE 107 ou similaire - 21.7°C - 0.462 (données d'essai)**
Log Koc 0.78 (valeur calculée)

12.4. Mobilité dans le sol

PNEC sol : 0.0253 mg/kg

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable
PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.7. Autres effets néfastes

Non concerné

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/ADN/RID : NR
IMDG:NR
IATA :NR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/ADN/RID : Non réglementé pour le transport
IMDG:Non réglementé pour le transport
IATA :Non réglementé pour le transport

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 11/04/2023

DIPROPYLENGLYCOL

Révision : CLP V1-R-1-CLP du 11/04/2023

ADR/ADN/RID : Non concerné

IMDG:Non concerné

IATA :Non concerné

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : Non concerné

IMDG:Non concerné

IATA :Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : Non concerné

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précaution d'emploi : **Ne pas respirer les vapeurs.**

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

(Sauf cas particulier)

GRV Substances liquides

Métal (31A, 31B, 31N)

Plastique Rigide (31H1, 31H2)

GRV Substances solides

Métal (11A, 11B, 21A, 21N)

Plastique Rigide (11H1, 11H2, 21H1, 21H2)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK : **1 - ID3419**

Code douanier : **2909 49 80 90**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation d'exposition : -

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de Données de sécurité selon 2020/878/CEE.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.